

Lettre ouverte à Nicole Moisy, Maire de Gennes-Val-de-Loire  
au sujet du projet d'installation d'antenne-relais route du Marais, à Chênehutte

Comme nous vous l'avons déjà exprimé par notre courrier du 3 mai dernier, nous avons récemment appris avec consternation ce projet d'installation d'Antenne de Téléphonie Relais de 42 mètres de hauteur route du Marais, sur la commune de Chênehutte, par un permis de construire délivré à la société Bouygues ( n° 049 261 23 G 0039 du 29 mars 2024), découvert sur un panneau à demi dissimulé sous les arbres et non visible de la route jusqu'en mai).

Chênehutte est, comme vous le savez riche de son histoire et de son patrimoine exceptionnel : vestiges gallo-romains, demeures de charme en tuffeau et trésors romans témoignent des activités marquantes des siècles passés et offrent à ses habitants et aux touristes de passage un parcours d'une grande qualité dans l'histoire du Val de Loire. C'est pour cette raison que notre commune a reçu le label **Petite Cité de Caractère**. Pourtant vous n'avez pas hésité à autoriser l'implantation d'une antenne de 42 mètres de haut – un immeuble de 15 étages – qui défigurera le patrimoine local puisque 1000 mètres à peine séparerait cette antenne du fameux Prieuré de Chênehutte ou du Manoir de Launay ! Et nous serions très curieux de savoir ce qu'en pensent les Architectes des Bâtiments de France, si sourcilleux d'habitude...!

Cette zone fait également partie du **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**, inscrite au **Patrimoine mondial de l'Unesco**. Mais l'antenne implantée à moins de 1500 mètres du fleuve serait visible à plusieurs kilomètres à la ronde, jusqu'à Saint-Martin de la Place et au-delà, défigurant définitivement ce petit coin de paradis!

Soulignons en outre que la zone du Marais, sur laquelle le permis de construire a été délivré, a la particularité d'avoir été répertoriée comme **Espace Naturel Sensible** par le département du Maine et Loire, au vu du fragile et précieux écosystème vivant autour du Ruisseau de l'Enfer – un petit affluent de la Loire. Ces E.N.S. ont pour objectif de "protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés". Or, votre autorisation d'urbanisme permettrait de construire cette antenne de 42 mètres de haut à moins de 100 mètres de cet ENS !! Incohérence, légèreté, ou cynisme ?

En conséquence, nous, habitants de Chênehutte, qui n'avons jamais été consultés sur ce projet, avons de nombreuses questions à vous poser :

- pouvez-vous donner les preuves que les ondes émises par des telles antennes n'ont aucun effet nocif sur la santé (ce que même les opérateurs ne certifient pas puisque des études sont en cours ! ) ?
- appliquez-vous le principe de précaution qui consiste à protéger vos administrés d'un danger potentiel ?
- comment justifiez-vous l'argument des opérateurs de téléphonie mobile préconisant de ne pas implanter des antennes à proximité des écoles et des centres de soins ?
- avez-vous eu connaissance de l'Appel International demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'Espace et lu les arguments établis par plusieurs centaines de scientifiques ayant étudié le sujet ?
- avez-vous consulté le P.N.R Loire Anjou Touraine (nous savons que non) pour leur

demander leur avis ?

- avez-vous consulté l'association des Petites Cités de Caractère dont Chênehutte fait partie et lu la Charte Qualité que la commune a signée pour obtenir ce label ?
- avez-vous informé les habitants de la commune de Chênehutte de ces risques et préjudices ?
- savez-vous que les antennes relais ont bénéficié du régime particulièrement dérogatoire (et néanmoins conforme à la Constitution : cf. CE, 11 décembre 2019, n°434741 de l'article 222 de la loi « Elan ») qui a privé les Maires, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2022, de la possibilité de retirer l'autorisation délivrée. Nous sommes aujourd'hui en 2024, cet article de loi n'a plus cours, vous avez de nouveau ce droit de retirer votre autorisation.
- croyez-vous sincèrement que ce déploiement d'antennes-relais a comme objectif notre bien-être et l'amélioration de nos conditions de vie ?
- savez-vous que les antennes 4G peuvent être configurées en 5G (et plus tard en 6G, en 7G, etc ..) pour faire un monde interconnecté et totalement déshumanisé ?
- n'y aurait-il pas plus de cohérence à favoriser l'installation de médecins et à protéger l'existence des écoles plutôt que d'autoriser l'implantation d'une antenne de 42 mètres ?
- êtes-vous au courant que plusieurs familles ayant le projet de s'installer à Chênehutte nous ont contactés pour nous faire savoir que si une telle antenne était installée, elles renonceraient à venir habiter la commune ?
- connaissez-vous les moyens déjà existants qui permettent d'avoir accès à un réseau de téléphonie mobile sans antenne 5G à proximité ? exemples : installation de la Fibre - possibilité de passer par le Wifi de son téléphone- service offert par les opérateurs sur leurs sites pour quasiment tous les types de téléphones
- pouvez-vous assurer les habitants des zones concernées qu'ils auront un meilleur réseau une fois cette antenne installée ?!
- avez-vous prévenu les riverains que leurs habitations allaient perdre entre 20 % et 50 % de leur valeur ?
- avez-vous pris connaissance du document établi par le service de recherche du Parlement Européen informant des risques cancérigènes liés à la 5G, telles qu'ils ressortent des études épidémiologiques et des études expérimentales *in vivo* ?
- savez-vous que la pétition "Non à l'antenne-relais de Chênehutte" a recueilli à ce jour 2000 signatures, contre seulement 25 sur la pétition "Oui à l'antenne-relais" !?
- **avez-vous conscience que cette antenne monstrueuse altèrera définitivement le paysage de ce territoire naturel d'une Petite Cité de Caractère faisant partie d'un Parc Naturel Régional, labellisé lui-même Patrimoine de l'Unesco, et situé juste à côté d'Un Espace Naturel Sensible ???!**

Cela fait beaucoup de questions aujourd'hui sans réponses. C'est pour les obtenir, ainsi que des justifications solides, que nous vous demandons solennellement, Madame la Maire de Gennes-Val-de-Loire, d'organiser enfin une réunion publique d'information avant le 13 juillet prochain comme cela avait été décidé lors de notre rencontre à la mairie le vendredi 17 mai 2024.

Le collectif d'habitants et de voisins regroupés en association "Vivre à Chênehutte"